Ville de Lausanne
Municipalité

Culture et développement urbain
Logement, environnement
et architecture

Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin

« Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? »

Rapport-préavis Nº 2019 / 03

Lausanne, le 17 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les efforts les plus novateurs et inspirants en faveur de l'environnement sont primés, chaque année, par le prix « Capitale verte européenne » décerné à la ville européenne la plus volontaire en la matière, comme Nijmegen (Pays-Bas) en 2018, et Oslo en 2019. Suite au dépôt d'un postulat demandant d'étudier la possibilité pour Lausanne de se porter candidate, il apparaît que Lausanne, déjà au bénéfice du label Cité de l'énergie, compte plusieurs réalisations d'envergure qui pourraient permettre de se hisser à la hauteur des finalistes. Afin de se donner de bonnes chances, il faut cependant que les concrétisations du programme de législature 2016-2021 soient plus avancées et que le contexte soit plus favorable qu'actuellement à une ville hors de l'Union européenne. Par ailleurs, la Municipalité étudiera dans sa réponse à venir au postulat « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? » l'opportunité de se porter candidate au « Label VilleVerte Suisse », qui prime, depuis 2016, les efforts des localités pour l'aménagement et l'entretien de leurs zones vertes.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin intitulé « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? », déposé le 24 mai 2016 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 4 avril 2017.

3. Rappel du postulat

Depuis 2010, la Commission européenne attribue le prix « Capitale verte européenne », qui récompense une ville faisant des efforts significatifs pour améliorer son environnement et valoriser des espaces à vivre sains et respectueux de la nature. Constatant que la Ville de Lausanne s'engage depuis des années pour devenir plus durable, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de se porter candidature au prix de « Capitale verte européenne ».

4. Préambule

4.1 Le prix « capitale verte européenne »

Aujourd'hui, alors que plus de deux tiers des Européen-ne-s vivent dans des villes, nombre de ces dernières s'engagent et innovent afin de relever les défis environnementaux et améliorer les conditions de vie de leurs habitant-e-s. Le prix annuel « Capitale verte européenne » promeut et récompense leurs efforts. Il est doté d'un montant de € 350'000 qui permet aux villes gagnantes de lancer de nouveaux projets durant leur année de sacre.

Les critères d'éligibilité sont :

— le prix est ouvert aux villes des Etats membres de l'Union européenne (UE), aux Etats candidats à l'UE ainsi qu'à l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ;

— les villes candidates doivent compter plus de 100'000 habitant-e-s[1] ;

— une ville est définie comme une aire urbaine, soit une entité administrative gouvernée par un Conseil municipal (non une aire métropolitaine ou une agglomération).

Le prix est décerné à une ville qui affiche des résultats probants en matière de respect de normes environnementales élevées, qui s'emploie en permanence à mener des actions ambitieuses, à poursuivre l'amélioration de l'environnement et à favoriser le développement durable, pouvant ainsi servir de modèle positif aux autres villes européennes.

Un jury de 12 experts internationaux reconnus évalue la qualité des candidatures et opère des comparaisons entre les villes candidates afin d'établir un classement. Le processus d'évaluation se base sur 12 indicateurs :

1. atténuation du changement climatique
2. adaptation au changement climatique
3. mobilité urbaine durable
4. usage du sol durable
5. nature et biodiversité
6. qualité de l'air
7. bruit
8. déchets
9. eau
10. croissance verte et éco-innovation
11. performance énergétique
12. gouvernance

Les villes candidates sont comparées pour chacun des indicateurs sur la base de leurs déclarations quant à leur situation présente, aux mesures déjà mises en place durant les 10 dernières années et à leurs objectifs à court et long terme, ainsi que leurs approches respectives pour les atteindre.

Sur cette base, une sélection des villes finalistes est établie, puis évaluée sur les critères suivants :

— engagement, vision et enthousiasme communiqués ;

— capacité à agir comme un modèle inspirant pour d'autres villes, promouvant de meilleures pratiques et développant la prise de conscience du modèle de Capitale verte européenne (en gardant à l'esprit, la taille et la localisation de la ville) ;

— stratégies de communication (notamment en faveur des changements de comportement des habitant-e-s, de partenariats régionaux ayant des effets de levier, etc.) et d'actions (notamment la manière dont la ville remplira son rôle d'ambassadeur auprès des autres villes de l'UE) :

  Etre capitale verte européenne apporte, selon ses promoteurs, une augmentation de la fréquentation touristique, une couverture médiatique positive, un profil international amélioré, une meilleure attraction pour les soutiens financiers publics et les investissements privés, un renforcement de la fierté locale et du sentiment d'appartenance ainsi que l'accès au réseau des capitales vertes européens.

4.2 Précédentes villes lauréates

Afin d'illustrer ce qu'est une capitale verte européenne, un résumé des points forts des deux dernières villes lauréates est présenté ci-dessous.

4.2.1 Nijmegen 2018

Nijmegen a remporté le trophée 2018 face à Arad (Roumanie), Gand (Belgique), s-Hertogenbosch (Pays-Bas) aussi connu sous le nom de Bois-le-Duc, Tallinn (Estonie), Umeå (Suède) et Varsovie.

Nijmegen est une ville des Pays-Bas de 170'000 habitants. Sa campagne s'est basée sur la mobilisation citoyenne. Ainsi, la Ville considère ses habitant-e-s, entrepreneurs et institutions de formation comme partie intégrante du progrès environnemental qui passe, par exemple, par des extensions des espaces verts au centre-ville, la protection de l'habitat du blaireau et des réhabilitations expresses de

[1] Dans les pays ou il n`y a pas de ville de cette taille, la plus grande ville peut être candidate.

jardins. Une carte des projets entrepris dans l'espace public est tenue à jour, notamment afin de relier les habitant-e-s entre eux et maintenir la motivation.

La Ville a aussi pour but de devenir autonome énergétiquement en 2045 et à l'épreuve du climat en 2050. La participation du public est également importante sous cet angle. Ainsi, pour créer le premier parc éolien, des milliers de personnes ont acheté des parts dans les turbines éoliennes. Cela a permis d'augmenter la confiance des banques et des ONG de protection de la nature. La construction de quatre éoliennes produisant de l'énergie pour 7'000 ménages (10% des besoins de la ville) a débuté en mai 2016.

4.2.2 Oslo 2019

La ville d'Oslo a remporté le prix de Capitale verte européenne 2019 face à Lisbonne, Gand (Belgique), Lahti (Finlande) et Tallinn (Estonie).

Oslo (660'000 habitants) est entourées par la forêt « Marka », une zone protégée à l'échelle nationale, et le fjord d'Oslo, tous deux reliés par de nombreux cours d'eau. L'approche d'Oslo pour préserver ces zones naturelles et restaurer son réseau de cours d'eau est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles elle a remporté le prix.

Les cours d'eau de la ville ont fait l'objet d'une nouvelle stratégie, passant de canalisations enterrées, à la remise à l'air libre pour les rendre accessibles à la population, gérer de manière plus naturelle les eaux de crue et valoriser l'habitat à proximité.

Pour Oslo, combattre le changement climatique est une priorité. La Ville a pour but de réduire ses émissions de 50% en 2020 (par rapport à 1990) et d'être neutre en carbone en 2050. Ainsi, Oslo a introduit une série de mesures comme la promotion des transports « zéro émission » devenant ainsi la capitale mondiale des véhicules électriques (30% de tels véhicules pour les nouveaux véhicules).

L'amélioration des infrastructures cyclables et les transports publics, l'établissement de zones sans voiture, l'encouragement aux véhicules électriques ne vont pas seulement aider la Ville à atteindre ses objectifs en matière de climat, mais également à réduire la pollution de l'air et la pollution sonore en faveur d'une meilleure qualité de vie des habitant-e-s.

Par ailleurs, Oslo est aussi à l'avant-garde d'une utilisation circulaire des ressources locales, par exemple en produisant du biogaz à partir de déchets organiques et de boues d'épuration fournissant ainsi une partie du carburant des bus de transports publics et des camions poubelles.

Oslo a également mis en place un réseau « business pour le climat » pour favoriser la coopération entre les milieux économiques, les citoyens et les ONG pour lutter contre les impacts négatifs de l'économie sur le climat.

Finalement, en 2016, la Ville a introduit un « budget climat », dans trois secteurs clés : énergie et environnement construit, transports et ressources. Aujourd'hui, les émissions de dioxyde de carbone sont prises en compte dans le budget climat afin de s'approcher de son objectif de réduction de 50% d'émissions en 2020.

5. Réponse de la Municipalité

En tant que ville suisse de 145'000 habitants, ayant plusieurs réalisations d'envergure à son actif (TRIDEL, chauffage à distance, nouvelle STEP, création de zones de rencontre, promotion du vélo électrique, amélioration de la qualité de l'air, remplacement des véhicules administratifs nécessaires par des modèles électriques, réduction de 20% des émissions de CO_2, augmentation du recours à l'énergie renouvelable locale, entretien écologique des espaces verts publics, etc.), Lausanne possède les atouts nécessaires pour se hisser à la hauteur des villes finalistes.

Une analyse mettant en regard les réalisations, les projets et le programme de législature 2016-2021 pour chacun des indicateurs évalués dans le cadre du prix Capitale verte européenne, ainsi que les projets présentés par Oslo et Nijmegen montre que les réalisations lausannoises sont d'une ambition proche de celles des deux dernières villes lauréates. Le travail en cours de concrétisation des ambitions du programme de législature 2016-2021 (comme la fourniture d'une électricité indigène de plus

de 90% dont plus de la moitié d'origine indigène, la concrétisation de la stratégie énergétique des nouveaux quartiers au niveau des standards Société à 2'000 watts, l'assainissement des premiers bâtiments publics, l'amélioration qualitative du réseau de chauffage à distance avec plus de 50% de chaleur d'origine renouvelable, le renforcement de la place de l'arbre et de la nature dans l'espace construit notamment pour lutter contre le réchauffement urbain, etc.) nécessite d'être plus avancé pour convaincre pleinement un jury international.

Pour Lausanne, déjà au bénéfice du label Cité de l'énergie, il serait très intéressant de se porter candidate au prix « Capitale verte européenne ». Il faut cependant prendre en compte le calendrier des négociations actuelles entre la Suisse et l'UE, qui ne sera pas favorable à une ville d'un pays hors UE, notamment avant qu'une solution ne soit trouvée à la sortie de la Grande-Bretagne.

Par ailleurs, l'obtention du label « Global Active City », déjà en cours d'élaboration, est prioritaire en vue d'une labellisation à l'automne 2019, avant les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 (JOJ 2020). Il promeut la pratique de l'activité physique dans une perspective de santé et de bien-être, en faveur de toute la population. Au vu de cette démarche et des nombreuses actions de promotion de la Ville de Lausanne en cours et prévues ces prochaines années dans le cadre des JOJ 2020, il ne paraît pas opportun de lancer une candidature supplémentaire sur une période où le retentissement risque d'être limité.

Etant donné que le processus dure quatre ans entre l'élaboration du dossier et, en cas de succès, l'année de sacre, la réflexion municipale quant à l'opportunité de lancer une candidature interviendra durant le 2e semestre 2021, permettant ainsi, cas échéant, une pleine intégration de la stratégie fixée dans le prochain programme de législature 2021-2026[2].

Finalement, la Municipalité répondra prochainement au postulat « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? » de Mme Géraldine Bouchez et consorts qui demande d'étudier la possibilité pour Lausanne de se porter candidate au label VilleVerte suisse, que les villes de Bâle, Morges, Renens et Ecublens ont obtenu.

6. Cohérence avec le développement durable

Une candidature lausannoise au prix « Capitale verte européenne » serait en pleine cohérence avec le développement durable.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Afin d'être candidate au prix de « Capitale verte européenne », Lausanne devra, durant la prochaine législature, consentir des investissements dont l'ampleur ne peuvent pas encore été calculés. Ils seront déterminés lors de la constitution du dossier de candidature et feront l'objet d'un préavis au Conseil communal.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

En cas de candidature, l'incidence sur le budget de fonctionnement sera détaillée dans le cadre d'un préavis de candidature au Conseil communal.

[2] Année 1 : constitution du dossier et élaboration de la stratégie ; année 2, juin : annonce des résultats ; années 2-3 : implémentation des premières mesures prévues dans la stratégie ; année 4 : Capitale verte européenne.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2019 / 03 de la Municipalité, du 17 janvier 2019 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin : « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter